

Mairie de *La Garde* ARRONDISSEMENT DE *Coulon*
 Du *Cinq octobre* an mil huit cent soixante-douze, à neuf heures de nuit
 ACTE DE MARIAGE de *Saint Marie, Massel*

Agé de *vingt-sept* ans, né à *Coulon* département de *la Vair*
 le *vingt* du mois de *janvier* mil huit cent *quarante-cinq* profession de *Cultivateur* domicilié à *La Garde* département de *la Vair* fils *majeur* de *Jean Baptiste* profession de *Cultivateur* en son vivant domicilié à *La Garde* département de *la Vair* et de

Antoinette Elizabeth Coulon, Auvaille, son épouse sans postérité
 nées à *La Garde* le *trois* et *quatre* et *consentant* à une *seconde*
 Et de *Elisa Françoise Jourdan*

Agé de *vingt-trois* ans, née à *Coulon* département de *la Vair*
 le *deux* du mois de *août* mil huit cent *quarante-huit*
 profession de *accordeur* domiciliée à *La Garde* département de *la Vair*
 fille *majeure* de *Joseph Marie Jean Baptiste Jourdan*
 profession de *Cultivateur* domicilié à *La Garde* département de *la Vair*
 et de *Georges Olivier* son époux sans postérité
 domiciliés à *La Garde* le *trois* et *la mort* *ici* *présentes*
 et *consentant* à une *seconde*

Les actes préliminaires sont :
 1° Les publications de mariage faites par nous sans opposition le *Dimanche quinze* et *vingt-deux* *septembre* à *mil huit cent soixante-douze* à *La Garde* *Demain* *à* *quatre* *heures* *après* *le* *lever* *du* *soleil* pendant le *Palais* *voisin* *par* *le* *loi*
 2° Un extrait de l'acte de naissance du futur époux
 3° Un extrait de l'acte de naissance de la future épouse
 4° Un extrait de l'acte de décès de son père du futur époux

8
 Mariage
 de
 Massel
 et
 Jourdan

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 73 du Code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont autorisé le mariage ont déclaré qu'il n'y a eu ni contrat de mariage, à la date du du mois d'octobre mil huit cent soixante-douze, par devant M^r notaire à

département de
 Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un *Elisa Françoise Jourdan*, et l'autre *Saint Marie, Massel*

Le tout en présence de *Sigismond François*
 domicilié à *Coulon* département de *la Vair* âgé de *vingt-cinq* ans
 profession de *procurateur* *non* *spécial* *ni* *ad hoc* *du* *futur* *époux*
 De *Auguste Augustin*
 domicilié à *La Garde* département de *la Vair* âgé de *vingt-sept* ans
 profession de *avocat* *à* *la* *faculté* *de* *la* *ville* *de* *Paris*
 De *David Guerin*
 domicilié à *La Garde* département de *la Vair* âgé de *vingt-sept* ans
 profession de *Cultivateur* *deux* *frères* *de* *la* *future* *épouse*

Et de *Auguste Eugène*
 domicilié à *La Garde* département de *la Vair* âgé de *vingt-quatre* ans
 profession de *moulinier* *frère* *du* *futur* *époux*

Après quoi, moi *Sigismond François*, ayant déposé par M^r le Maire de *La Garde* faisant fonctions d'officier de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture, a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur époux et les quatre témoins. Les autres parties ayant déclaré ne le savoir et n'en rien dire.

Monsieur Saint Marie, Massel
Monsieur David, Massel
Monsieur Auguste